

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

#### Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

#### Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de **subventions**.

#### Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

#### MEMBRES FONDATEURS:

AXA, Bellon S.A (Sodexo-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

## Rejoignez-nous !

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE



FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Régionale Centre Est  
45926 ORLEANS cedex 9

Tél.: 02 38 25 25 14  
patrimoine@centre.cci.fr

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com)

Le Crédit Agricole Centre Loire est partenaire de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de ce dépliant.

  
CENTRE LOIRE  
*Notre Relation a du sens.*

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE



## Préservons aujourd'hui l'avenir



## Restauration de l'église Saint-Etienne de Jargeau

# Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT ETIENNE de JARGEAU (chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Eglise de Jargeau** »)

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de : .....** euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Vos dons entraînent automatiquement l'envoi de reçus fiscaux

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T.

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :**  de l'impôt sur le revenu **OU**  de l'impôt sur la Fortune

NOM OU SOCIÉTÉ : ..... Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Coupon réponse à renvoyer à :  
**Fondation du Patrimoine**  
Délégation Régionale Centre Est  
Parc d'activités d'Ingré  
45926 ORLEANS cedex 9

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.



## RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE JARGEAU



### La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de l'église de Jargeau en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription

La présence d'une communauté religieuse dans la ville de Jargeau est attestée par de nombreux historiens dès le IV<sup>e</sup> siècle. De cette époque, il ne reste aucun vestige. L'église subit ensuite, comme dans tous les villages des bords de Loire, les nombreuses invasions des Normands, provoquant la disparition de cette communauté. Une nouvelle s'installera lors du transfert des reliques de Saint-Vrain le 19 octobre de l'an mille.

Le développement du pèlerinage de Saint-Vrain pousse les autorités à construire un nouveau lieu d'accueil. Ainsi, en 1154, le chœur d'une nouvelle église est consacré. Sont édifiées par la suite la nef et la tour porche. Cette église ne suffisant encore pas, un chœur plus grand est reconstruit au XIV<sup>e</sup> siècle avec déambulatoire et chapelles.

Les guerres de religion n'épargnent pas le bâtiment qui est régulièrement mis à sac par les protestants ou les troupes du roi qui essayent de récupérer la ville.

Vers 1625, le chœur de l'église est reconstruit sur les limites de l'ancien chœur mais sans le déam-

bulatoire et sans les chapelles. Toute une série de travaux de reconstruction est entrepris pour s'achever en 1752 par des aménagements intérieurs.

Lors de la Révolution, l'édifice ne connaît pas de graves actes de vandalisme. Des travaux de restauration et de consolidation sont réalisés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'église Saint-Etienne, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1932, nécessite aujourd'hui de lourds travaux de restauration pour assurer sa stabilité, pour la mettre hors d'eau - hors d'air (réfection des charpentes et des toitures) et pour traiter les problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau.

Ce lourd chantier ne pouvant être à la charge que de la commune, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide des pouvoirs publics et de la Fondation du Patrimoine. En partenariat avec cette dernière, il a donc été mis en place une souscription pour que **tout un chacun, vous puissiez participer au renouveau de notre église.**

**Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine  
pour sauver votre église  
et profitez d'une réduction d'impôt**

